CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E35137** **VALABLE JUSQU'AU** **11/12/2027**

ÉDITÉ LE **12/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1950
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 29/11/2017
Capital : 26 025

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU 096980040

Siret : **096 980 040 00032**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 7113262

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247001/001 335812/48

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247001/001 335812/48

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : **POUMIRAU PAU**

RUE D'OSSAU
ZI DE BERLANNE
64160 MORLAAS

Téléphone : 0559983020 **Fax :**
Portable : 0674956214

Site Internet : http://www.poumirau-pau.com
E-mail : s.kasianenko@poumirau.fr

Responsabilité légale :
KASIANENKO STEPHANE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 51 **Tranche de classification :** EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	30/11/2023
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	30/11/2023
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/12/2023
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	08/10/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/11/2026 14:07

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.